



CICR

Inventaire  
D EUR GRECE2,  
Activités de la délégation en Grèce durant la  
guerre civile  
1945-1956



## Protection des données personnelles

Les dossiers d'archives du CICR contiennent des données personnelles, médicales, judiciaires, professionnelles, etc., dignes de protection. Les chercheurs doivent donc veiller particulièrement au respect de la sphère privée des personnes citées dans les dossiers.

Le CICR attire expressément l'attention des chercheurs sur le fait que la diffusion publique d'informations susceptibles de blesser autrui dans son honneur ou de toucher à sa sphère intime constitue une atteinte illicite à la personnalité au sens de l'article 28 du *Code Civil Suisse*

« <sup>1</sup> Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

<sup>2</sup> Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Toute personne participant à une telle divulgation pourra être poursuivie par le lésé ou ses ayants droit.

La violation des principes énoncés ci-dessus engage la responsabilité personnelle du chercheur et de ses auxiliaires.

## Protection of personal data

The ICRC files and records available for consultation contain personal, medical, legal, professional and other details which merit a degree of protection. Researchers must therefore be particularly careful to respect the privacy of the individuals to whom those documents refer.

The ICRC hereby draws your attention to the fact that any public disclosure of information that could harm a person's reputation or constitute an invasion of privacy is in breach of Article 28 of the *Swiss Civil Code*

« 1 Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

2 Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Anyone involved in such disclosure may be prosecuted by the injured party or his or her legal representatives.

Researchers and their associates will be held personally responsible for any violation of the above rules.

## TABLE DES MATIERES

1. Description sommaire	3
2. Répertoire	6

La référence des documents cités doit toujours comprendre le sigle des Archives du CICR, suivi de la cote complète du document, par exemple :

ACICR, D EUR GRECE2-001



## 1. Description sommaire

### 1.1 Identification

#### *Référence*

D EUR GRECE2.

#### *Intitulé / Analyse*

Activités de la délégation en Grèce durant la guerre civile.

#### *Dates*

1945-1956.

#### *Niveau de description*

Série.

#### *Importance matérielle et support de l'unité de description*

Métrage : 1.70 mètres linéaires.

Contenant : Liasses.

### 1.2 Contexte

#### *Nom du producteur*

Délégation en Grèce - ATHENES.

#### *Histoire administrative*

La guerre civile grecque éclate le 3 décembre 1944. Une délégation est déjà en place. Les deux principaux soucis des délégués consistent dans la continuation du ravitaillement de la population civile et dans la reconnaissance de la Convention de Genève de 1929 sur le traitement des prisonniers de guerre par les troupes ELAS ("Armée populaire de la libération hellénique"), branche militaire des insurgés du Front national de libération (EAM) dirigé par les communistes.

Un accord de libre passage est conclu avec le quartier général de l'EAM pour permettre aux camions chargés de vivres et de matériel militaire de traverser la ligne de feu et de ravitailler les hôpitaux, les crèches et les civils.

Le 5 janvier 1945, le CICR obtient des troupes ELAS la libération des femmes, des enfants et des vieillards et l'autorisation de procéder au rapatriement vers Athènes de ces otages gardés prisonniers dans la région de Lamia (au Sud de Larissa), dans la zone occupée par les insurgés.

Le conflit s'aggrave dès la fin de l'année 1946. Les démarches des délégués pour visiter les camps d'internement et secourir les détenus se heurtent alors à de nombreuses difficultés. En mai 1947, cependant, grâce à l'intervention d'une mission spéciale envoyée de Genève, le Président du Conseil, Constantin Tsaldaris, autorise le CICR à apporter une aide pratique aux prisonniers et internés. Les délégués peuvent donc commencer les visites aux détenus.

Une grande partie des activités des délégués se concentre sur les visites des camps d'internement, qui donnent lieu à de nombreux rapports de visites. Les activités de secours continuent pendant toute cette période.

Parallèlement, le CICR met en place dès 1952, des programmes de dépistage et de traitement de la tuberculose chez la population civile grecque et chez les détenus.

La délégation d'Athènes apporte également une aide technique ponctuelle aux opérations de rapatriement d'enfants grecs de Yougoslavie et d'autres pays de l'Est européen, actions menées par le Colonel Léo de Meyer, délégué-conjoint du CICR et de la Ligue.

La délégation ferme ses portes le 31 juillet 1955.

### ***Histoire de la conservation***

Les archives ont été envoyées à Genève en avril 1956, à la fermeture de la délégation d'Athènes.

## **1.3 Contenu et structure**

### ***Présentation du contenu***

La série se compose de la correspondance adressée par la délégation au CICR, aux autorités grecques et aux Croix-Rouges, celle-ci est classée par ordre chronologique et parfois par ordre alphabétique des expéditeurs et des destinataires.

Il existe aussi de nombreux rapports de visite, de distribution, sanitaires et médicaux principalement rédigés par les délégués. Certains dossiers contiennent des listes de bénéficiaires de secours et de soins, dont quelques-unes des renseignements médicaux.

Les autres documents sont des bordereaux, des formulaires et des documents officiels.

### ***Evaluation, tris et éliminations, sort final***

Aucune élimination n'a eu lieu. Un pré-conditionnement a été réalisé afin d'ôter les éléments en métal, en plastique et en caoutchouc. Les documents sont classés dans des contenants neutres.

### ***Accroissements***

Il n'y a pas d'accroissement prévu.

### ***Mode de classement***

Le classement d'origine a été respecté.

## **1.4 Conditions d'accès et d'utilisation**

### ***Conditions d'accès***

Interne

### ***Conditions de reproduction***

La reproduction est soumise à autorisation.

### ***Langue et écriture des documents***

Français et grec.

### ***Caractéristiques matérielles et contraintes techniques***

Les nombreuses photographies qui émaillent les rapports sont des portraits ou témoignent des actions du CICR, de la vie quotidienne et de l'aménagement des lieux de détention.

### ***Instruments de recherche***

L'instrument de recherche principal est constitué par le présent inventaire.

## **1.5 Sources complémentaires**

### ***Existence et lieu de conservation des originaux***

La série D EUR GRECE2 est conservée par les Archives du CICR.

### ***Existence et lieu de conservation de copies***

Il n'existe pas de copie de la série.

### ***Sources complémentaires***

ACICR, D EUR GRECE1, Activités de la délégation en Grèce pendant la Deuxième Guerre mondiale, 1940-1945.

ACICR, D EUR GRECE3, Activités de la délégation en Grèce durant le Régime des Colonels, 1965-1971.

ACICR, B SEC CGSG, Commission de gestion des secours à la Grèce, 1940-1946

ACICR, B G 44 53c, Guerre civile en Grèce, 1945-1950.

ACICR, B AG 251 084, Missions spéciales et itinérantes depuis Genève, Grèce, 1952-1963.

### ***Bibliographie***

## **1.6 Notes**

Rien à signaler.

## **1.7 Contrôle de la description**

### ***Notes de l'archiviste***

Description rédigée par Pauline Debionne et Marie Mériaux.

### ***Règles ou conventions***

Inventaire conforme à la norme d'Uniformisation des règles d'écriture des ACICR.

### ***Date(s) de la description***

L'inventaire en a été établi entre octobre et décembre 2003.

## 2. Répertoire

D EUR GRECE2-001	Correspondance de la délégation	18.12.1953 - 30.11.1955
D EUR GRECE2-001.01	Correspondance avec les autorités helléniques. Lettres reçues et expédiées	03.02.1954 - 27.12.1954
D EUR GRECE2-001.02	Correspondance avec l'étranger. Lettres reçues et expédiées	18.12.1953 - 30.11.1955
D EUR GRECE2-002	Correspondance avec les Croix-Rouges nationales et les organisations de secours à l'étranger	08.01.1954 - 03.08.1955
D EUR GRECE2-002.01	Lettres reçues et expédiées, première partie	08.01.1954 - 30.12.1954
D EUR GRECE2-002.02	Lettres reçues et expédiées, deuxième partie	04.01.1955 - 03.08.1955
D EUR GRECE2-003	Correspondance relative au retour des Grecs résidant en Roumanie	04.01.1954 - 17.01.1956
D EUR GRECE2-003.01	Lettres reçues et expédiées, première partie	04.01.1954 - 23.12.1954
D EUR GRECE2-003.02	Lettres reçues et expédiées, deuxième partie	04.01.1955 - 17.01.1956
D EUR GRECE2-004	Correspondance avec les organisations de secours en Grèce	29.12.1953 - 01.01.1955
D EUR GRECE2-005	Correspondance avec les organisations de secours en Grèce	18.12.1954 - 17.01.1956
D EUR GRECE2-006	Correspondance et rapports liés aux secours affectés par l'American Joint Distribution Committee	10.12.1945 - 28.08.1948
D EUR GRECE2-007	Secours	14.02.1947 - 10.12.1955
D EUR GRECE2-007.01	Listes des bénéficiaires du Comité de secours international à l'enfant grec	01.05.1947 - 23.07.1947
D EUR GRECE2-007.02	Frais de formalités douanières et de retrait des secours, première partie	14.02.1947 - 30.04.1948
D EUR GRECE2-007.03	Frais de formalités douanières et de retrait des secours, deuxième partie	18.03.1949 - 10.12.1955
D EUR GRECE2-008	Avis d'expédition et contrôle douane des marchandises transportées par le navire Vorios Hellas	09.10.1945 - 12.06.1950
D EUR GRECE2-009	Mission du délégué Emile Wenger, fiches de réfugiés candidats à l'émigration et listes signées de bénéficiaires de secours du camp de Hadjikiakon	08.10.1947 - 11.12.1947

D EUR GRECE2-010	Correspondance du délégué Adrien Lambert et rapports	14.03.1949 - 17.10.1951
D EUR GRECE2-011	Ministère de la justice, correspondance relative aux prisons, première partie	08.01.1953 - 21.12.1953
D EUR GRECE2-012	Ministère de la justice, correspondance relative aux prisons, deuxième partie	04.01.1954 - 31.12.1954
D EUR GRECE2-013	Ministère de la justice, correspondance relative aux prisons, troisième partie	09.01.1955 - 01.02.1956
D EUR GRECE2-014	Ministère de la justice, correspondance relative aux prisons, quatrième partie	18.12.1954 - 09.02.1956
D EUR GRECE2-015	Prison militaire de Makronissos	31.03.1950 - 18.02.1952
D EUR GRECE2-016	Prison Averoff et hôpital Saint-Paul	13.05.1950 - 03.06.1954
D EUR GRECE2-017	Centre pénitentiaire de Ghioura	15.09.1950 - 28.05.1952
D EUR GRECE2-017.01	Première partie	15.09.1950 - 06.11.1951
D EUR GRECE2-017.02	Deuxième partie	28.05.1952 - 28.05.1952
D EUR GRECE2-018	Camps de femmes exilées de Trikkeri	24.10.1950 - 20.08.1953
D EUR GRECE2-018.01	Première partie	24.10.1950 - 16.05.1951
D EUR GRECE2-018.02	Deuxième partie	24.10.1951 - 20.08.1953
D EUR GRECE2-019	Camps d'exilés politiques d'Aghios Efstratios	27.07.1950 - 19.11.1954
D EUR GRECE2-019.01	Première partie	27.07.1950 - 09.10.1951
D EUR GRECE2-019.02	Deuxième partie	22.07.1952 - 19.11.1954
D EUR GRECE2-020	Prisons de Macédoine et de Salonique	29.01.1951 - 13.04.1954
D EUR GRECE2-020.01	Beta (Salonique)	30.01.1951 - 18.09.1952
D EUR GRECE2-020.02	Alfa (Salonique)	29.01.1951 - 03.12.1953
D EUR GRECE2-020.03	Eptapyrgion (Salonique)	09.02.1951 - 13.04.1954
D EUR GRECE2-020.04	Kozani	30.01.1951 - 02.12.1953
D EUR GRECE2-020.05	Verria	29.01.1951 - 03.02.1951
D EUR GRECE2-020.06	Grevena	17.03.1952 - 17.03.1952
D EUR GRECE2-020.07	Kastoria	21.03.1952 - 12.09.1952
D EUR GRECE2-020.08	Florina	19.03.1952 - 14.07.1952
D EUR GRECE2-020.09	Edessa	29.01.1951 - 24.03.1952
D EUR GRECE2-020.10	Kassandra	30.01.1951 - 06.02.1951
D EUR GRECE2-020.11	Polygyros	29.01.1951 - 06.02.1951
D EUR GRECE2-021	Prisons de Thrace	29.01.1951 - 22.05.1951

---

D EUR GRECE2-021.01	Serres	30.01.1951 - 05.03.1951
D EUR GRECE2-021.02	Drama	14.02.1951 - 06.03.1951
D EUR GRECE2-021.03	Kavalla	29.01.1951 - 07.03.1951
D EUR GRECE2-021.04	Xanthi	30.01.1951 - 08.03.1951
D EUR GRECE2-021.05	Komotini	30.01.1951 - 08.03.1951
D EUR GRECE2-021.06	Alexandropoulis	30.01.1951 - 22.05.1951
D EUR GRECE2-022	Prisons de Thessalie	23.09.1950 - 31.05.1954
D EUR GRECE2-022.01	Kassavetia	31.03.1951 - 31.05.1954
D EUR GRECE2-022.02	Larissa	25.09.1950 - 25.11.1952
D EUR GRECE2-022.03	Volos	15.11.1950 - 23.04.1953
D EUR GRECE2-022.04	Lamia	23.09.1950 - 24.05.1951
D EUR GRECE2-022.05	Trikkala	06.08.1951 - 02.04.1953
D EUR GRECE2-022.06	Karditza	11.08.1951 - 13.04.1953
D EUR GRECE2-023	Prison de Patras	19.02.1951 - 25.01.1955